



UNION SNUI - SUD TRÉSOR

ENI ELEVES

9 Novembre 2009

RAS LE BOL !

Cette année, encore plus que les années précédentes, le constat est partagé par tous :

On n'a pas le temps !

Depuis la rentrée, 2 mois se sont écoulés dont 2 semaines de CMFI (pour les IE) et 1 semaine de stage. Pourtant, nous avons l'impression que ça fait bien 1 an que nous avons intégré l'ENI.

Du travail, encore du travail, toujours du travail !

Pour exemple, en IE cette semaine, nous avons vécu 1 test de FDP, 1 test de TVA et encore un test de compta (de 2h !), et pour finir la restit de stage !!!

Sans parler des différents thèmes à faire dans toutes les matières et, pour terminer, un cours de droit (de 3h) qui s'est déroulé... entre 2 tests!!!

Le tout sur une semaine de 4 jours (en réalité 3 : du mardi 14h au vendredi 12h). Comme si cela ne suffisait pas, rajoutons 2 h de cours la seule après midi de libre : « MERCI DU PEU » (veut-on nous faire payer le 2 novembre, le week-end aménagé ainsi que le soi-disant comportement des IE pendant le CMFI ?).

Un non sens !

Pour les Contrôleurs Stagiaires, le malaise et le ressenti sont identiques : la pression est du même tonneau.

Cette scolarité est organisée de telle manière qu'elle nous plonge dans une situation de malaise : on se sent pressé, toujours en retard, jamais au point, toujours débordé !

On aura beau nous expliquer que les différentes matières s'imbriquent les unes aux autres, qu'il s'agit d'un puzzle, on voudrait juste poser une question :

Avons-nous le temps de souffler, de prendre un peu de recul, de pouvoir travailler nos cours, de les assimiler et de RÉVISER ???

Heures de cours + E.P. (34 h pour les IE et 20 h pour les CS) + cours optionnels (droit + informatique) + travail perso...

Le SNUI dénonce ces formations de CS et d'IE que beaucoup nomment, à juste titre, « formation TGV » ! Il s'agit d'une formation qui nous stresse, d'une scolarité qui nous renvoie une mauvaise image de nous-même, d'une école qui nous plonge dans le désarroi !

Comment réussir notre future vie professionnelle alors que l'on fait tout pour nous faire douter ou essayer de nous détruire ?

Pensez aux externes, aux internes qui n'ont pas obligatoirement un cursus fiscal, aux handicapés, aux chargés de famille et pensez surtout que nous sommes des êtres humains et non des machines.

Une masse de travail trop importante entraîne la difficulté d'assimiler le tout en si peu de temps !

Une honte !

Pour le test de mercredi (à Clermont), les IE bénéficiant d'un 1/3 temps étaient convoqués à 7h45 mais la direction n'avait convoqué le surveillant que pour 8h ! Résultat : les copains ont dû patienter ! **(heureusement le collègue prof. est intervenu dès qu'il a eu connaissance de la situation)**. Quand on connaît la souffrance de certains, on mesure tout « l'intérêt » que porte la direction aux conditions dans lesquelles se passent les tests pour les élèves et surtout pour des camarades dans une situation déjà difficile !

STOP : ON PREND LE TEMPS D'APPRENDRE !

NOUVELLE DE DERNIERE MINUTE :

Des cours sont programmés l'après-midi de la colle

10 groupes d'IE sur 19 ont cours

l'après-midi de la colle à 14h ou à 16 h

De qui se moque t-on ?

Heureusement les CS n'ont cours

aucun matin la semaine de la colle !

N'oubliez pas le JEUDI 12 NOVEMBRE HMI

SALLE 1228 au 1^{ER} étage

Venez nombreux

Harmonisation des régimes indemnitaires.

Le 29 novembre s'est tenu un groupe de travail « harmonisation des régimes indemnitaires ». Présidé par Philippe RAMBAL, Directeur Général Adjoint, ce GT était pour le SNUI l'occasion de revenir sur les sujets d'harmonisations non tranchés à ce jour (régime indemnitaire des agents des écoles, harmonisation des régimes stagiaires, harmonisation des régimes des agents en fonction dans les services informatiques) et pour porter des sujets « pouvoir d'achat » plus larges, comme le paiement de la GIPA, l'abondement pour tous de la NBI afin de réduire les différentiels indemnitaires entre les différentes catégories.

En propos introductif, le SNUI a rappelé au DGA que les représentants SNUI des stagiaires de l'ENI lui avaient adressé en juillet 2009 un courrier lui demandant d'ouvrir des discussions sur trois sujets indemnitaires importants :

- l'indemnité de stage,
- les frais supplémentaires de stage,
- l'absence d'indemnité de stage premier métier.

Concernant l'indemnité de stage :

Le SNUI a demandé que les stagiaires, dont la résidence personnelle ou administrative avant la formation initiale est située dans une commune de la grande couronne, limitrophe de la petite couronne et desservie par des moyens de transports publics de voyageurs (ce problème concerne également la province), puissent à nouveau bénéficier de l'indemnité de stage. Depuis septembre 2008, les stagiaires concernés perçoivent l'indemnité forfaitaire et non plus l'indemnité de stage.

En réponse, le DGA précise qu'il va étudier la question et renvoi le sujet au GT formation du 15 décembre.

Concernant la prise en charge des frais supplémentaires :

Le SNUI dénonce depuis de longues années le fait que l'administration refuse d'octroyer des frais de mission au stagiaires qui, en cours de formation théorique, sont obligés de suivre un stage de découverte ou d'immersion éloigné de leur résidence familiale ou administrative.

Sur ce point, le DGA ne donne pas vraiment de réponse, on notera seulement le fait que l'administration confirme qu'il y a des situations de triples résidences. Ce sujet sera à nouveau évoqué dans le cadre de discussions spécifiques à la formation professionnelle.

Concernant le stage premier métier :

Le contentieux est lourd, très lourd ! Pour bien comprendre la problématique, le DGA a demandé que les différents épisodes de l'histoire indemnitaire du stage pratique des IE lui soient retracés. Le SNUI a donc, en écho à la demande du DGA, rappelé l'historique.

Depuis la réforme RUELLE, la DGI a imposé que les stagiaires effectuent leur stage pratique sur leur lieu d'affectation. Ainsi, cette réforme laminait le libre choix du lieu de stage, imposait une révision des modalités d'affectation sur la base de 4 épreuves et non plus de 5 (plus la NAG), compressait les délais de dépôt des fiches de vœux et donc d'élaboration du mouvement de 1^{ère} affectation. A l'époque, le SNUI, seul, avait exigé que l'école reste gestionnaire des IE jusqu'à la prise de poste en mars. Sans concertation préalable, au travers d'une note signée du DRH de l'époque, la DGI décidait de transférer la gestion des IE dès le 1^{er} septembre aux directions d'affectation. Cette décision a conduit à exclure les stagiaires en SPM du champ des frais de mission (la résidence de stage devenant pour beaucoup la résidence administrative). Le SNUI s'est insurgé contre cette décision, condamnant le fait que les IE se retrouvent pendant 6 mois avec une réelle perte de pouvoir d'achat, l'indemnité de scolarité n'étant plus versée et les indemnités de poste n'étant versées qu'à compter de mars. Pour calmer le jeu, la DGI avait, à l'époque, décidé d'accélérer les opérations de classement en A et d'assouplir les conditions de dépôt des demandes de logements sociaux. Ces mesures étaient, pour le SNUI, totalement insuffisantes et inappropriées par rapport à la perte de pouvoir d'achat subi.

Depuis, il ne se passe pas un groupe de travail formation sans que le SNUI dresse une critique sévère de la réforme Ruelle et condamne la perte de pouvoir d'achat. Ainsi, nous dénonçons les dérives majeures en matière d'organisation du stage car beaucoup d'IE sont utilisés par les directions d'affectation comme des agents en renfort sur le poste ou comme des gestionnaires de poste. Or, tel n'est pas le cas et tel ne doit pas être le cas ! le SNUI se bat pour que le stage soit un stage à part entière, déconnecté de toute logique de production sur un poste de travail donné.

C'est pourquoi nous exigeons d'une part que les IE puissent faire leur stage sur la direction de leur choix et, d'autre part, que l'école soit la garante du bon déroulement du stage.

Pour combler la perte de pouvoir d'achat subi pendant le SPM, le SNUI ne cesse d'exiger un régime indemnitaire spécifique, leur permettant, pendant ce stage, de ne pas (à minima) perdre un seul centime par rapport à l'indemnité de scolarité quelque soit le lieu de stage.

Après avoir entendu nos explications, le DGA a demandé aux organisations syndicales de bien vouloir exposer leurs revendications en la matière.

Toutes les organisations ont été unanimes pour exiger une harmonisation indemnitaire pour les IE des deux filières pendant le stage pratique.

Toutes les OS sont unanimes pour dénoncer que les IE des impôts sont en situation de perte de pouvoir d'achat pendant le SPM.

Mais toutes ne sont pas d'accord sur la mécanique à mettre en œuvre pour combler le différentiel et opérer l'harmonisation.

Certaines organisations qui, par le passé, n'ont pas été très hostiles à l'affectation des inspecteurs des impôts et du trésor sur leur direction d'affectation, ont demandé que le régime des IE de l'ENT soit le régime cible de l'harmonisation.

Pour le SNUI, le régime ENT est plus favorable que le régime ENI, tant pour les IE que pour les CS (les CS trésor sont rémunérés pendant le stage pratique comme des agents en fonction alors que les CS impôts perçoivent l'indemnité de scolarité). Il y a donc une différence de traitement qui doit conduire à harmoniser vers le haut les deux populations (impôt et trésor).

Mais, pour le SNUI, cette harmonisation ne doit en aucun cas conduire l'administration à considérer les stagiaires A ou B comme des agents en poste via l'octroi d'une prime de poste et à en exclure certains au motif du lieu de stage.

C'est pourquoi, le SNUI porte la revendication d'une indemnité spécifique attribuée à tous les IE et CS quelque soit le lieu de stage, qui ne serait ni une indemnité de poste, ni une indemnité de stage au sens du décret de 2006.

Enfin, nous exigeons que cette harmonisation soit effectuée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Le SNUI portera toutes ces revendications lors du GT formation du 15 décembre 2009.

VOTEZ SNUI LE 19 NOVEMBRE